



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 67690

## Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la détresse exprimée par de nombreuses familles dont un proche est atteint de la la maladie d'Alzheimer. A l'initiative de M. Alain Vasselle, le Sénat a adopté en 1999 une proposition de loi tendant à améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés. Les dispositions préconisées par la Haute Assemblée ont été confirmées par un rapport du professeur Girard. En outre, M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé a exprimé à plusieurs reprises sa solidarité à l'égard de ceux qui sont touchés par cette maladie : « Notre pays ne fait pas face à cette affection, qui engendre bien des malheurs dans les familles et suscite un désarroi très profond. » En conséquence, il lui demande si le Gouvernement a l'intention d'inscrire prochainement à l'ordre du jour du Parlement l'examen de cette proposition de loi.

## Texte de la réponse

Les conclusions du rapport de M. le professeur Girard, ainsi que le Colloque européen « Maladie d'Alzheimer de la recherche à l'action » de décembre 2000 qui s'est déroulé à Paris, ont permis de dégager des priorités d'actions et de réflexions concernant ce problème de santé publique. Un programme d'actions destinées aux personnes souffrant de maladie d'Alzheimer et maladies apparentées a été présenté le 11 octobre 2001. Ce programme doit permettre d'inscrire les personnes atteintes de cette maladie dans une démarche diagnostique précoce, de sensibiliser les acteurs médico-sociaux s'occupant de personnes âgées au repérage des signes d'alerte, de réaliser des outils de diagnostic adaptés à la pratique de ville pour les médecins généralistes, de structurer le dispositif de soins en renforçant les « consultations mémoire ». Il prévoit aussi l'adaptation des structures d'hébergement et le développement des structures alternatives à l'institutionnalisation, telles qu'accueil de jour et hébergement temporaire. Concernant la recherche, la direction générale de la santé soutient financièrement en 2001 un projet de l'INSERM portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce dans les détériorations cognitives et d'autres études portant notamment sur l'amélioration de la qualité de vie du patient. Ce programme d'actions, consultable dans son intégralité sur le site Internet du ministère, fera l'objet d'une circulaire destinée aux agences régionales d'hospitalisation et aux préfets de région et de département afin qu'ils mettent en oeuvre cette politique dès l'année 2002.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Geveaux](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67690

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 octobre 2001, page 6015

**Réponse publiée le** : 18 mars 2002, page 1568